

# Les formations de notre UFA accessibles en apprentissage



## DESJEPS

### Perspectives professionnelles :

Le directeur de structure et de projet assure le pilotage d'ensemble du projet de la structure au titre de ses missions de direction. Directeur d'association, de structures sportives ou culturelles, ou au sein de collectivités locales.

### Ce que vous saurez faire à l'issue de la formation :

- Préparer des prises de décision stratégique
- Piloter des projets de développement
- Diriger des organisations
- Organiser des actions de formation de formateurs
- Réaliser les bilans et construire les perspectives d'une organisation
- Créer votre propre organisation et structure

**Suite de parcours:** Possibilité de continuer sa formation vers des Master, sous réserve de VAP auprès de l'Université.  
Il n'est actuellement pas possible de s'inscrire uniquement sur les UC (hors dispenses), la formation doit être réalisée intégralement.

## Pré-requis

- Soit être titulaire du DEFA ou de diplômes reconnus équivalents
- Soit être titulaire du DEJEPS spécialité "animation socio-éducative ou culturelle"
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- Soit justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum.



## Modalités

- 528H de formation sur un an
- Formation à 94% en ligne (8 jours de regroupements sur l'année en île de France) ou 100% en ligne



## Coûts

- 7920 euros en financement apprentissage



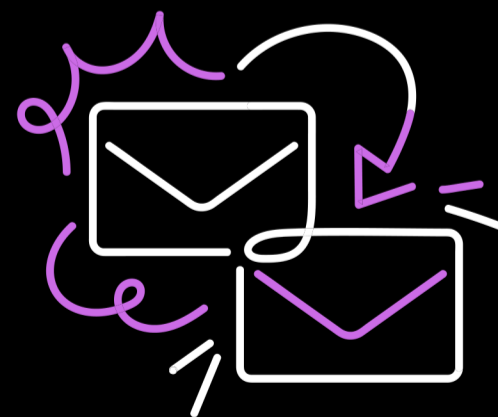
## Dates

4 mars 2024 au 5 mai 2025

27 mai 2024 au 13 juin 2025

4 novembre 2024 au 14 novembre 2025

Contactez-nous pour  
plus d'infos



06.71.75.76.98

blueupformation@gmail.com

# Les formations de notre UFA accessibles en apprentissage



## DEJEPS

### Perspectives professionnelles :

Coordinateur de projet et/ou de service, vous pilotez et mettez en œuvre des projets à échelles variées.

Véritable acteur de terrain tout en ayant une vision globale, vous pouvez évoluer en cadre associatif ou de la fonction publique en tant qu'animateur-coordonateur, responsable de service, référent de secteur...

### Ce que vous saurez faire à l'issue de la formation :

- Concevoir des projets de développement social
- Coordonner la mise en œuvre de projets et des équipes de travail
- Évaluer ses actions
- Encadrer des groupes et proposer des interventions pédagogiques pertinentes
- Promouvoir ses actions
- Être acteur engagé d'un public dans le champ social

**Suite de parcours:** Possibilité de continuer sa formation vers le DESJEPS, sous réserve de 3 ans d'expériences professionnelles et d'une fonction effective de direction à l'entrée en formation.

Il n'est actuellement pas possible de s'inscrire uniquement sur les UC (hors dispenses), la formation doit être réalisée intégralement.

## Pré-requis

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.
- Être âgé de plus de 18 ans et avoir le PSC1.



## Modalités

- 528H de formation sur un an
- Formation à 93% en ligne (10 jours de regroupements sur l'année en île de France) ou 100% en ligne



## Coûts

- 7920 euros en financement apprentissage



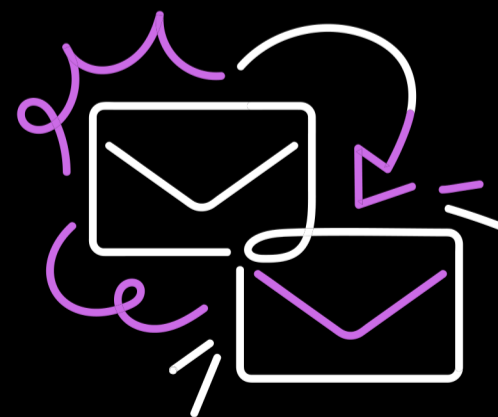
## Dates

26 février 2024 au 17 février 2025

24 mai 2024 au 6 juin 2025

14 octobre 2024 au 17 octobre 2025

## Contactez-nous pour plus d'infos



06.71.75.76.98

blueupformation@gmail.com

# MODALITÉS

## QUI FINANCE ?

Le financement de la formation en apprentissage est assuré par l'OPCO (Opérateur de compétences) auquel est rattachée l'entreprise qui emploie l'apprenti. L'OPCO calcule le montant de prise en charge de la formation en fonction d'accords de branches professionnelles ou des niveaux définis par France Compétences. Ce montant est ensuite reversé à l'organisme en charge de la formation de l'apprenti.

## SALAIRE VERSÉ À L'APPRENTI

La rémunération minimale versée à un apprenti varie en fonction de son âge et de l'année d'exécution de son contrat d'apprentissage. Le salaire est calculé sur un pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel). Les aides à l'employeur sont calculées en fonction de ces barèmes.

[Calculer votre salaire ici](#)

## MISE EN PLACE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le CFA Alshain formalise le CERFA ainsi que la convention de formation en apprentissage selon les données indiquées par l'employeur. L'employeur dépose ensuite ces 2 documents auprès de son OPCO, qui validera le contrat d'apprentissage. Un contrat d'apprentissage peut démarrer 3 mois avant le début de formation, sous réserve de validation des sélections auprès de l'UFA. Pour formaliser un contrat d'apprentissage, il faut envoyer un mail à [contact@alshain.org](mailto:contact@alshain.org) en précisant le nom de l'apprenti et la formation visée.